DISCOVRS

DE CE QVI S'EST FAICT ET PASSE EN LA ville d'Orleans, par Monsieur le Cheualier d'Aumalle, & les habitans d'icelle, contre les gouuerneurs de la Citadelle, & autres qui estoient à l'entour de ladicte ville.

NN. 4.

M. D. LXXXIX.

THE NEWBERRY
LIBRARY

Case
F
39
.326
1592d

47-2035

DISCOVRS DE CE QVI s'eſt fait & paſſé en la ville d'Orleans, par monſieur le Cheualier d'Aumalle & les habitans d'icelle, contre les gouuerneurs de la Citadelle, & autres qui eſtoient à l'entour de ladicte ville.

COmbien que la maiſon de Meſſieurs d'Aumalle, ainſi que celle de Meſſieurs de Guyſe, ait touſiours eſté tenue pour l'vne des plus Catholiques, des plus zelee, & affectionnee au repos du public de France, comme ils ont demonſtré par le deuoir qu'ils ont faict de porter

les armes pour la defenſe de la religion Chreſtienne, iuſques au hazard de leurs biens & vies: & par conſequent, qu'il ne ſoit grand beſoin auiourd'huy, de publier par eſcript leurs actes Heroiques: Ce nonobſtant à fin de ne deſrober l'honneur à qui il appartient, i'ay trouué expedient faire vne petite deſcription de la proueſſe & vaillantiſe que feit Monſieur le cheualier d'Aumalle, pres de la ville d'Orleans, pour en laquelle ſa-cheminer, il monta a cheual en la ville de Paris, auec vn aſſez petit nombre d'hommes trois ou quatre iours apres qu'il euſt receu aduertiſſement de la mort de feu Monſieur le Duc de Guyſe, & le Cardinal, ſes couſins germains, du premier iour qu'il fut arriué, en ladite

ville ayant parlementé auec les habitans, & eut asseurãce de leur part qu'ils viuroient, & mouroient auec luy, pour soustenir la querelle de l'Eglise, il s'efforce par doulx moyẽs de gaigner l'Entraguet, frere de monsieur d'Antrague, qui commandoit dedans la Cytadelle, voyãt que par douceur, il ne pouuoit rien faire auec luy, il se delibera de l'auoir par force, & le traicter le plus rudement qu'il luy seroit possible, a la mode de la guerre & comme il meritoit, à raison qu'il auoit tourné sa iaquette, c'est a dire qu'il auoit faulsé la promesse qu'il auoit faicte à feu mondict sieur le Duc de Guyse, de ne iamais se separer d'auec luy, & parce qu'il y a à ladite citadelle d'Orleans deux portes, l'vne du costé de la ville, & l'au-

tre des champs par laquelle le gouuerneur pouuoit faire entrer tel nombre de gens de guerre que bon luy eut ſemblé, pour couper la gorge en vne belle nuict, a ceux de la ville: monſieur le Cheualier d'Aumalle, auec l'aduis & conſeil des gouuerneurs feit faire des baricades du coſté de la porte, qui reſpond à la ville, releuees d'vne telle terrace, qu'ils n'euſſent peu ſortir aucunement de ladicte citadelle, pour offenſer ceux de la ville, apres ces barricades terracees, mondict Sieur le Cheualier feit approcher l'artillerie qui battoit de telle furie qu'elle fut deſmantelee, & deſcouuerte iuſques à des caſmathes, dedans leſquelles ſe retiroient les ſoldats pour eſtre a couuert, & vne tour qui tomba ſur eux, i'entens tãt

de ceux qui estoient dedãs que dehors tellement que plusieurs y laisserent la vie. Monsieur le Cheualier d'Aumalle estimãt que ladite tour estoit tõbée sur ses ennemis par inspiratiõ diuine, pour luy donner aduertissement qu'il faisoit bon de les cõbatre, print resolutiõ auec les citoyẽs & tel petit nombre de gẽs de guerre qu'il pouuoit auoir auec luy, de sortir hors de la ville, pour leur liurer le combat, sur lesquels il se iecta, & de telle furie qu'il tailla le reste des Suysses qui y auoient esté enuoyez, auec quelques compagnies de caualeries & autres, pour tascher d'entrer dedans ladicte ville d'Orleans, ce qui fut faict le iour de ieudy dernier de ce mois, & dés le lendemain Monsieur le cheualier feit sortir quelques cõpagnies

de ladicte ville, pour aller loger ez faulx-bourgs & es autres lieux ou s'estoient campé ses ennemis.

I'ay voulu faire vn petit narré du bon heur aduenu nouuellemẽt aux Catholiques de la France, non pour leur donner aduertissement de s'enfler & s'enorgueillir comme font les vollages habitans de ce monde, qui s'oublient souuent quand ils voyient au commencement d'vne guerre, estre gratifiez & fauorisez de Dieu, ains pluſtoſt pour les inciter de s'humilier & prier le tout-puissant de plus en plus, que son bon plaisir soit les assister de sa grace, à celle fin qu'ils puissent obtenir victoire à l'encontre de leurs ennemis: car on a veu & cogneu plusieurs fois en la guerre, qu'vne bonne priere vaut

plus

plus que ne pourroient faire tous les canons, les harquebuzades, les piſtoles, les couſtelaſſes, & les lances, deſquelles ſe ſeruét ordinairement ceux qui font profeſſion des armes pour tuer. Et parce qu'il y a des Catholicques de la ville de Paris, qui ont fait & d'autres qui pourroient faire comme eux, ſcrupule de bailler argent, pour intenter & ſouſtenir vne guerre, allencontre de ſon Prince & Roy, entendu qu'il eſt commandé a tous ſes vaſſaux de luy obeir, & en pluſieurs endroits de l'Eſcripture ſaincte, i'ay bié voulu inſerer en ceſt endroict, la reſolution qui fut donnee touchant ceſte matiere, par Meſſieurs les Docteurs de la faculté, en la Theologie à Paris, qui ſe ſont trouuez en leur aſſemblee, iuſques au

nombre de cinquante, lesquels ont arresté & cõclud, qu'il est bien loisible à vn subiect de se retirer de l'obeissance de son Roy, iusques à contribuer aux frais qu'il conuient faire, pour intenter guerre à l'encontre de luy, quand il a rompu le ferment qu'il a faict à son sacre.

Et d'auantage pour faire entendre à tous les Catholicques de la Frãce, que la guerre qui si conduit auiourd'huy n'est fõdee sur vn profit ou bien sur vne affection particuliere de la maison de messieurs de Lorraine, comme quelques affectionnez de la France ont mis & peuuent mettre en auant, par vne hayne mortelle qu'ils leur portent ains sur le bien du public, & de la Chrestiente, laquelle se sent inter-

essee & offensee grandement, de la part de Henry de Vallois troiziesme, pour la main violente qu'il a mis, ou faict mettre sur ses deux protecteurs, & principalement, sur le Cardinal de Guyse, en consideration duquel le clergé de France ne faict, & ne doit faire conscience de contribuer à largẽt pour faire la guerre a l'encontre du Roy, à fin de luy monstrer, qu'il à cómis vne grande offence contre la maiesté diuine, d'auoir faict massacrer ce pillier de l'Eglise, contre la forme & solemnité de Iustice, monstrant le chemin a ses subiets, de la negliger & vilipender, qui est le plus grand heritage, qu'vn Roy pourroit faire à sa coronne. Car quand la iustice n'est point administree en vn Royaume, il s'en faict vn re-

ceptacle a voleurs, a larrons, meurtriers, & paillards, les habitans d'iceluy, ne se soucians de commettre tous les actes inciuiles & ruines qui leur viennent en la fantasie, parce qu'ils sçauent qu'il n'en serõt punis & chastiez. Les habitans de la France, ont occasion de regretter le feu Roy Charles de Vallois, que Dieu absolue, autant que Roy qu'ils pourroient auoir eu, car il estoit fort grand amateur de Iustice, comme il a demonstré, par l'administratiõ qu'il en a fait faire & telle que ses vassaux n'ont eu grãde occasiõ se plaindre de luy, car il a pratiqué inuiolablement les deux belles vertus desquelles tous Roys doiuẽt estre douez & decorez, qui sont pieté & Iustice, portees par sa deuise, car il a vsé de grande douceur &

humanité, vers ceux qui se sont humiliez deuant luy & qui l'ont recognu, les embrassant ainsi que faict vn bon pere de famille ses enfans, quand ils recognoissent leur faute, & qui luy portent telle obeissance, qu'ils doibuẽt, mais il n'a voulu que ses vassaux ayent abusé de sa douceur & clemence, car il a tousiours faict punir, & le plus rigoreusemẽt qu'il luy a esté possible, ceux qu'il a trouué passer les limites de rayson & d'honesteté, cõmandant & bien expressemẽt à tous les administrateurs de sa iustice, vser de rigueur de ceux qu'ils trouueroient auoir delinqué, & n'auoir acception non plus du grand que du petit, & du riche que du pauure. Si Henry de Vallois troiziesme, se fust gouuerné ainsi que son frere il n'y suruié-

droit en ſon Royaume, tãt de troubles comme vn chacun iuge qu'il y aura, a raiſon que ſes ſubiect sn'euſſent prins laudace & la hardieſſe de ſ'entretuer, & maſſacrer comme ils font tout les iours, & qu'ils ſont pour faire, ſuyuant l'exemple que Henry troizieſme, leur à donné quand il a faict ſon carnage de ce piller d'Egliſe, & deſchargé ſa furie ſur le corps, du feu Cardinal de Guyſe, que Dieu abſolue.